

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Code ISIN Part I EUR - FR0011753888
Société de gestion LUTETIA CAPITAL SAS

- L'objectif du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'EURIBOR 3 mois capitalisé + 0,6% diminué des frais de gestion, décorrélée des marchés traditionnels d'actions et d'obligations, en ciblant une volatilité annuelle moyenne cible comprise entre 3% et 5%. La performance s'entend nette de frais de gestion.
- Le FCP a recours à plusieurs stratégies d'arbitrages dont l'allocation est flexible en fonction des circonstances de marché. Il combine une approche quantitative propriétaire et une analyse fondamentale détaillée des positions.
- Le fonds se concentre sur un nombre limité de stratégies d'arbitrage principalement sur actions et indices d'actions. Ces stratégies sont intrinsèquement neutres par rapport au marché ou peuvent être couvertes contre les corrélations du marché. L'allocation de portefeuille est définie de sorte à obtenir le meilleur rapport entre la diversification et le rendement au sein de l'OPCVM. L'investissement fait suite à une décision discrétionnaire de la part du gérant, s'appuyant sur les résultats quantitatifs produits par les outils à disposition.
- Indice de référence : EURIBOR 3 mois capitalisé + 0.6%

- Principales catégories d'instruments financiers
 - Actions : jusqu'à 100% de l'actif
 - CFD, equity swaps, et instruments dérivés permettant de profiter des variations à la hausse ou à la baisse d'un titre sans pour autant le détenir.
 - Instruments de gestion de la trésorerie (OPCVM monétaires, titres obligataires de toutes notations, y compris titres spéculatifs et non notés ou titres de créances négociables) : jusqu'à 100%.
 - OPCVM et ETF jusqu'à 10% maximum.
 - Instruments financiers à terme (options, contrats à terme, swap et change à terme), acquisition et cession temporaire d'instruments financiers et prêt/emprunt de titres dans la limite de 0 à 100% de l'actif.
- Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour la veille du jour de valorisation (J-1) avant 12 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (J) calculée à J+1 sur les cours de clôture de J. Le règlement est effectué à J + 2.
- Liquidité : quotidienne.
- Affectation des revenus : capitalisation
- Durée de placement recommandée : 3 ans minimum

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Le fonds Lutetia Absolute Return entre dans la catégorie des OPCVM à performance Absolue.
- La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Cet indicateur est construit sur la base de performances passées. Celles-ci ne préjugeront pas des performances futures. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :
 - l'usage de produits dérivés peut par son effet de levier avoir un impact significatif, positif ou négatif, sur la performance de l'OPCVM
 - risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie de contrat financier.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

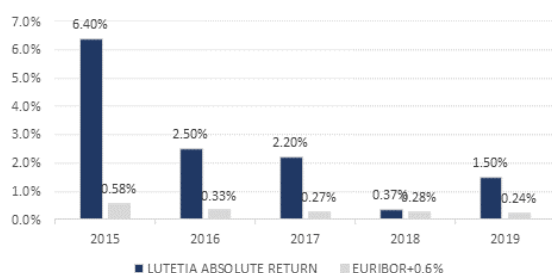
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Max 10% non acquis à l'OPCVM
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit restitué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.53% de l'actif net moyen au titre de l'exercice 2019, clos le 31/03/2019
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	0.11% de l'actif net moyen au titre de l'exercice 2019. Cette commission correspond à 20% de la surperformance du fonds, en territoire positif, par rapport à son indicateur de référence, l'Euribor 3 mois Capitalisé + 0.6%. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.lutetiacapital.com.

Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais de transactions, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

Performances Passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Ces performances tiennent compte des frais courants et des commissions de surperformance payés par l'OPCVM. Le paiement d'éventuels frais d'entrée ou de sortie vient en réduction des performances mentionnées ci-dessus. Les performances présentées sont libellées en EUR.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Les informations sur l'OPCVM (prospectus, rapports annuels, etc...) sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion (7 place Vendôme, 75001 Paris) et sur son site www.lutetiacapital.com.
- Les informations sur les autres catégories de parts sont disponibles auprès de la société de gestion et sur son site.
- FCP éligible aux contrats d'assurance vie.
- La responsabilité de LUTETIA CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (agréé le 07/03/2014).
- La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S person », selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".
- La politique de rémunération est disponible sur le site www.lutetiacapital.com. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.
- La société LUTETIA CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (agréée le 15/10/2009 sous le numéro GP09000017).
- Les informations fournies dans ce document sont exactes et à jour au 30/09/2020.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Code ISIN Part I USD - FR0013317617
Société de gestion LUTETIA CAPITAL SAS

■ L'objectif du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'EURIBOR 3 mois capitalisé + 0,6% diminué des frais de gestion, décorrélée des marchés traditionnels d'actions et d'obligations, en ciblant une volatilité annuelle moyenne cible comprise entre 3% et 5%. La performance s'entend nette de frais de gestion.

■ Le fonds se concentre sur un nombre limité de stratégies d'arbitrage principalement sur actions et indices d'actions. Ces stratégies sont intrinsèquement neutres par rapport au marché ou peuvent être couvertes contre les corrélations du marché. L'allocation de portefeuille est définie de sorte à obtenir le meilleur rapport entre la diversification et le rendement au sein de l'OPCVM. L'investissement fait suite à une décision discrétionnaire de la part du gérant, s'appuyant sur les résultats quantitatifs produits par les outils à disposition.

- Indice de référence : EURIBOR 3 mois capitalisé + 0,6%

- Actions : jusqu'à 100% de l'actif
- CFD, equity swaps, et instruments dérivés permettant de profiter des variations à la hausse ou à la baisse d'un titre sans pour autant le détenir.
- Instruments de gestion de la trésorerie (OPCVM monétaires, titres obligataires de toutes notations, y compris titres spéculatifs et non notés ou titres de créances négociables) : jusqu'à 100%.
- OPCVM et ETF jusqu'à 10% maximum.
- Instruments financiers à terme (options, contrats à terme, swap et change à terme), acquisition et cession temporaire d'instruments financiers et prêt/emprunt de titres dans la limite de 0 à 100% de l'actif.

- Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour la veille du jour de valorisation (J-1) avant 12 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (J) calculée à J+1 sur les cours de clôture de J. Le règlement est effectué à J + 2.

- Liquidité : quotidienne.

- Affectation des revenus : capitalisation

- **Durée de placement recommandée : 3 ans minimum**

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Le fonds Lutetia Absolute Return entre dans la catégorie des OPCVM à performance Absolue.

▪ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

■ Cet indicateur est construit sur la base de performances passées. Celles-ci ne préjugeront pas des performances futures. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

■ Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

- l'usage de produits dérivés peut par son effet de levier avoir un impact significatif, positif ou négatif, sur la performance de l'OPCVM
- risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie de contrat financier.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

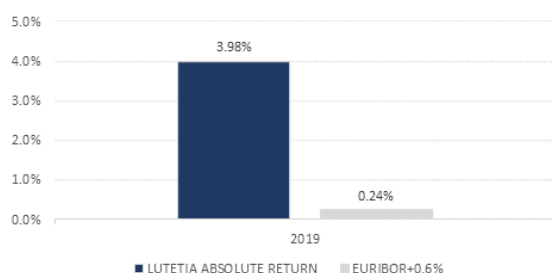
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Max 10% non acquis à l'OPCVM
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit restitué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.53% de l'actif net moyen au titre de l'exercice 2019, clos le 31/03/2019
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	0.31% de l'actif net moyen au titre de l'exercice 2019. Cette commission correspond à 20% de la surperformance du fonds, en territoire positif, par rapport à son indicateur de référence, l'Euribor 3 mois Capitalisé + 0.6%. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.lutetiacapital.com.

Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais de transactions, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

Performances Passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Ces performances tiennent compte des frais courants et des commissions de surperformance payés par l'OPCVM. Le paiement d'éventuels frais d'entrée ou de sortie vient en réduction des performances mentionnées ci-dessus. Les performances présentées sont libellées en USD.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Les informations sur l'OPCVM (prospectus, rapports annuels, etc...) sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion (7 place Vendôme, 75001 Paris) et sur son site www.lutetiacapital.com.
- Les informations sur les autres catégories de parts sont disponibles auprès de la société de gestion et sur son site.
- FCP éligible aux contrats d'assurance vie.
- La responsabilité de LUTETIA CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (agréé le 07/03/2014).
- La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S person », selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".
- La politique de rémunération est disponible sur le site www.lutetiacapital.com. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.
- La société LUTETIA CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (agréée le 15/10/2009 sous le numéro GP09000017).
- Les informations fournies dans ce document sont exactes et à jour au 30/09/2020.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Code ISIN Part I CHF - FR0013450905
Société de gestion LUTETIA CAPITAL SAS

■ L'objectif du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'EURIBOR 3 mois capitalisé + 0,6% diminué des frais de gestion, décorrélée des marchés traditionnels d'actions et d'obligations, en ciblant une volatilité annuelle moyenne cible comprise entre 3% et 5%. La performance s'entend nette de frais de gestion.

- Le FCP a recours à plusieurs stratégies d'arbitrages dont l'allocation est flexible en fonction des circonstances de marché. Il combine une approche quantitative propriétaire et une analyse fondamentale détaillée des positions.

■ Le fonds se concentre sur un nombre limité de stratégies d'arbitrage principalement sur actions et indices d'actions. Ces stratégies sont intrinsèquement neutres par rapport au marché ou peuvent être couvertes contre les corrélations du marché. L'allocation de portefeuille est définie de sorte à obtenir le meilleur rapport entre la diversification et le rendement au sein de l'OPCVM. L'investissement fait suite à une décision discrétionnaire de la part du gérant, s'appuyant sur les résultats quantitatifs produits par les outils à disposition.

- Indice de référence : EURIBOR 3 mois capitalisé + 0,6%

- Principales catégories d'instruments financiers

- Actions : jusqu'à 100% de l'actif
- CFD, equity swaps, et instruments dérivés permettant de profiter des variations à la hausse ou à la baisse d'un titre sans pour autant le détenir.
- Instruments de gestion de la trésorerie (OPCVM monétaires, titres obligataires de toutes notations, y compris titres spéculatifs et non notés ou titres de créances négociables) : jusqu'à 100%.
- OPCVM et ETF jusqu'à 10% maximum.
- Instruments financiers à terme (options, contrats à terme, swap et change à terme), acquisition et cession temporaire d'instruments financiers et prêt/emprunt de titres dans la limite de 0 à 100% de l'actif.

- Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour la veille du jour de valorisation (J-1) avant 12 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (J) calculée à J+1 sur les cours de clôture de J. Le règlement est effectué à J + 2.

- Liquidité : quotidienne.

- Affectation des revenus : capitalisation

- **Durée de placement recommandée : 3 ans minimum**

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Le fonds Lutetia Absolute Return entre dans la catégorie des OPCVM à performance Absolue.

▪ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

■ Cet indicateur est construit sur la base de performances passées. Celles-ci ne préjugeront pas des performances futures. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

■ Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

- l'usage de produits dérivés peut par son effet de levier avoir un impact significatif, positif ou négatif, sur la performance de l'OPCVM
- risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie de contrat financier.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Max 10% non acquis à l'OPCVM
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit restitué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.53% de l'actif net moyen au titre de l'exercice 2019, clos le 31/03/2019
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	0.00% de l'actif net moyen au titre de l'exercice 2019. Cette commission correspond à 20% de la surperformance du fonds, en territoire positif, par rapport à son indicateur de référence, l'Euribor 3 mois Capitalisé + 0.6%. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.lutetiacapital.com.

Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais de transactions, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

Performances Passées

La part ayant été créée trop récemment, il n'existe pas suffisamment de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Ces performances tiennent compte des frais courants et des commissions de surperformance payés par l'OPCVM. Le paiement d'éventuels frais d'entrée ou de sortie vient en réduction des performances mentionnées ci-dessus. Les performances présentées sont libellées en CHF.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Les informations sur l'OPCVM (prospectus, rapports annuels, etc...) sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion (7 place Vendôme, 75001 Paris) et sur son site www.lutetiacapital.com.
- Les informations sur les autres catégories de parts sont disponibles auprès de la société de gestion et sur son site.
- FCP éligible aux contrats d'assurance vie.
- La responsabilité de LUTETIA CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (agréé le 07/03/2014).
- La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S person », selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".
- La politique de rémunération est disponible sur le site www.lutetiacapital.com. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.
- La société LUTETIA CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (agréée le 15/10/2009 sous le numéro GP09000017).
- Les informations fournies dans ce document sont exactes et à jour au 30/09/2020.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Code ISIN Part A EUR - FR0013350048
Société de gestion LUTETIA CAPITAL SAS

- L'objectif du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'EURIBOR 3 mois capitalisé + 0,6% diminué des frais de gestion, décorrélée des marchés traditionnels d'actions et d'obligations, en ciblant une volatilité annuelle moyenne cible comprise entre 3% et 5%. La performance s'entend nette de frais de gestion.

- Le FCP a recours à plusieurs stratégies d'arbitrages dont l'allocation est flexible en fonction des circonstances de marché. Il combine une approche quantitative propriétaire et une analyse fondamentale détaillée des positions.

■ Le fonds se concentre sur un nombre limité de stratégies d'arbitrage principalement sur actions et indices d'actions. Ces stratégies sont intrinsèquement neutres par rapport au marché ou peuvent être couvertes contre les corrélations du marché. L'allocation de portefeuille est définie de sorte à obtenir le meilleur rapport entre la diversification et le rendement au sein de l'OPCVM. L'investissement fait suite à une décision discrétionnaire de la part du gérant, s'appuyant sur les résultats quantitatifs produits par les outils à disposition.

- Indice de référence : EURIBOR 3 mois capitalisé + 0,6%

- Principales catégories d'instruments financiers

- Actions : jusqu'à 100% de l'actif
- CFD, equity swaps, et instruments dérivés permettant de profiter des variations à la hausse ou à la baisse d'un titre sans pour autant le détenir.
- Instruments de gestion de la trésorerie (OPCVM monétaires, titres obligataires de toutes notations, y compris titres spéculatifs et non notés ou titres de créances négociables) : jusqu'à 100%.
- OPCVM et ETF jusqu'à 10% maximum.
- Instruments financiers à terme (options, contrats à terme, swap et change à terme), acquisition et cession temporaire d'instruments financiers et prêt/emprunt de titres dans la limite de 0 à 100% de l'actif.

- Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour la veille du jour de valorisation (J-1) avant 12 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (J) calculée à J+1 sur les cours de clôture de J. Le règlement est effectué à J + 2.

- Liquidité : quotidienne.

- Affectation des revenus : capitalisation

- **Durée de placement recommandée : 3 ans minimum**

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Le fonds Lutetia Absolute Return entre dans la catégorie des OPCVM à performance Absolue.

▪ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

▪ Cet indicateur est construit sur la base de performances passées. Celles-ci ne préjugeront pas des performances futures. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

■ Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

- l'usage de produits dérivés peut par son effet de levier avoir un impact significatif, positif ou négatif, sur la performance de l'OPCVM
- risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie de contrat financier.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

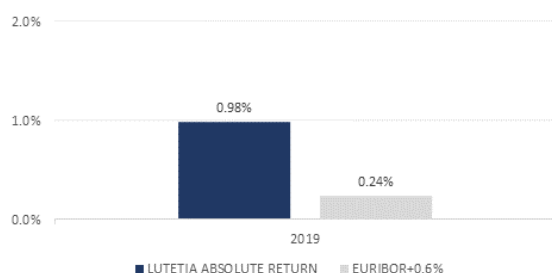
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Max 3% non acquis à l'OPCVM
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit restitué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.28% de l'actif net moyen au titre de l'exercice 2019, clos le 31/03/2019
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	0.00% de l'actif net moyen au titre de l'exercice 2019. Cette commission correspond à 15% de la surperformance du fonds, en territoire positif, par rapport à son indicateur de référence, l'Euribor 3 mois Capitalisé + 0.6%. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.lutetiacapital.com.

Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais de transactions, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

Performances Passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Ces performances tiennent compte des frais courants et des commissions de surperformance payés par l'OPCVM. Le paiement d'éventuels frais d'entrée ou de sortie vient en réduction des performances mentionnées ci-dessus. Les performances présentées sont libellées en EUR.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Les informations sur l'OPCVM (prospectus, rapports annuels, etc...) sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion (7 place Vendôme, 75001 Paris) et sur son site www.lutetiacapital.com.
- Les informations sur les autres catégories de parts sont disponibles auprès de la société de gestion et sur son site.
- FCP éligible aux contrats d'assurance vie.
- La responsabilité de LUTETIA CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (agréé le 07/03/2014).
- La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S person », selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".
- La politique de rémunération est disponible sur le site www.lutetiacapital.com. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.
- La société LUTETIA CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (agréée le 15/10/2009 sous le numéro GP09000017).
- Les informations fournies dans ce document sont exactes et à jour au 30/09/2020.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Code ISIN Part A USD - FR0013350055
Société de gestion LUTETIA CAPITAL SAS

■ L'objectif du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'EURIBOR 3 mois capitalisé + 0,6% diminué des frais de gestion, décorrélée des marchés traditionnels d'actions et d'obligations, en ciblant une volatilité annuelle moyenne cible comprise entre 3% et 5%. La performance s'entend nette de frais de gestion.

■ Le fonds se concentre sur un nombre limité de stratégies d'arbitrage principalement sur actions et indices d'actions. Ces stratégies sont intrinsèquement neutres par rapport au marché ou peuvent être couvertes contre les corrélations du marché. L'allocation de portefeuille est définie de sorte à obtenir le meilleur rapport entre la diversification et le rendement au sein de l'OPCVM. L'investissement fait suite à une décision discrétionnaire de la part du gérant, s'appuyant sur les résultats quantitatifs produits par les outils à disposition.

- Indice de référence : EURIBOR 3 mois capitalisé + 0,6%

- Actions : jusqu'à 100% de l'actif
- CFD, equity swaps, et instruments dérivés permettant de profiter des variations à la hausse ou à la baisse d'un titre sans pour autant le détenir.
- Instruments de gestion de la trésorerie (OPCVM monétaires, titres obligataires de toutes notations, y compris titres spéculatifs et non notés ou titres de créances négociables) : jusqu'à 100%.
- OPCVM et ETF jusqu'à 10% maximum.
- Instruments financiers à terme (options, contrats à terme, swap et change à terme), acquisition et cession temporaire d'instruments financiers et prêt/emprunt de titres dans la limite de 0 à 100% de l'actif.

- Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour la veille du jour de valorisation (J-1) avant 12 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (J) calculée à J+1 sur les cours de clôture de J. Le règlement est effectué à J + 2.

- Liquidité : quotidienne.

- Affectation des revenus : capitalisation

- **Durée de placement recommandée : 3 ans minimum**

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Le fonds Lutetia Absolute Return entre dans la catégorie des OPCVM à performance Absolue.

▪ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

▪ Cet indicateur est construit sur la base de performances passées. Celles-ci ne préjugeront pas des performances futures. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

■ Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

- l'usage de produits dérivés peut par son effet de levier avoir un impact significatif, positif ou négatif, sur la performance de l'OPCVM
- risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie de contrat financier.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

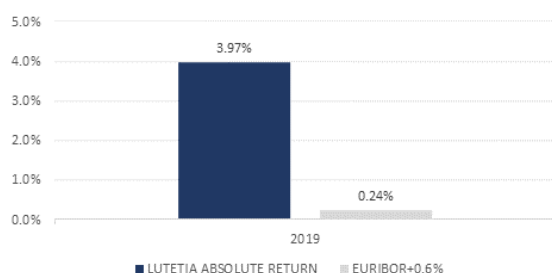
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Max 3% non acquis à l'OPCVM
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit restitué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.28% de l'actif net moyen au titre de l'exercice 2019, clos le 31/03/2019
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	0.00% de l'actif net moyen au titre de l'exercice 2019. Cette commission correspond à 15% de la surperformance du fonds, en territoire positif, par rapport à son indicateur de référence, l'Euribor 3 mois Capitalisé + 0.6%. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.lutetiacapital.com.

Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais de transactions, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

Performances Passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Ces performances tiennent compte des frais courants et des commissions de surperformance payés par l'OPCVM. Le paiement d'éventuels frais d'entrée ou de sortie vient en réduction des performances mentionnées ci-dessus. Les performances présentées sont libellées en USD.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Les informations sur l'OPCVM (prospectus, rapports annuels, etc...) sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion (7 place Vendôme, 75001 Paris) et sur son site www.lutetiacapital.com.
- Les informations sur les autres catégories de parts sont disponibles auprès de la société de gestion et sur son site.
- FCP éligible aux contrats d'assurance vie.
- La responsabilité de LUTETIA CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (agréé le 07/03/2014).
- La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S person », selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".
- La politique de rémunération est disponible sur le site www.lutetiacapital.com. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.
- La société LUTETIA CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (agréée le 15/10/2009 sous le numéro GP09000017).
- Les informations fournies dans ce document sont exactes et à jour au 30/09/2020.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Code ISIN Part A CHF - FR0013450913
Société de gestion LUTETIA CAPITAL SAS

■ L'objectif du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'EURIBOR 3 mois capitalisé + 0,6% diminué des frais de gestion, décorrélée des marchés traditionnels d'actions et d'obligations, en ciblant une volatilité annuelle moyenne cible comprise entre 3% et 5%. La performance s'entend nette de frais de gestion.

■ Le fonds se concentre sur un nombre limité de stratégies d'arbitrage principalement sur actions et indices d'actions. Ces stratégies sont intrinsèquement neutres par rapport au marché ou peuvent être couvertes contre les corrélations du marché. L'allocation de portefeuille est définie de sorte à obtenir le meilleur rapport entre la diversification et le rendement au sein de l'OPCVM. L'investissement fait suite à une décision discrétionnaire de la part du gérant, s'appuyant sur les résultats quantitatifs produits par les outils à disposition.

- Indice de référence : EURIBOR 3 mois capitalisé + 0,6%

- Actions : jusqu'à 100% de l'actif
- CFD, equity swaps, et instruments dérivés permettant de profiter des variations à la hausse ou à la baisse d'un titre sans pour autant le détenir.
- Instruments de gestion de la trésorerie (OPCVM monétaires, titres obligataires de toutes notations, y compris titres spéculatifs et non notés ou titres de créances négociables) : jusqu'à 100%.
- OPCVM et ETF jusqu'à 10% maximum.
- Instruments financiers à terme (options, contrats à terme, swap et change à terme), acquisition et cession temporaire d'instruments financiers et prêt/emprunt de titres dans la limite de 0 à 100% de l'actif.

- Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour la veille du jour de valorisation (J-1) avant 12 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (J) calculée à J+1 sur les cours de clôture de J. Le règlement est effectué à J + 2.

- Liquidité : quotidienne.

- Affectation des revenus : capitalisation

- **Durée de placement recommandée : 3 ans minimum**

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Le fonds Lutetia Absolute Return entre dans la catégorie des OPCVM à performance Absolue.

▪ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

■ Cet indicateur est construit sur la base de performances passées. Celles-ci ne préjugeront pas des performances futures. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

■ Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

- l'usage de produits dérivés peut par son effet de levier avoir un impact significatif, positif ou négatif, sur la performance de l'OPCVM
- risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie de contrat financier.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Max 3% non acquis à l'OPCVM
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit restitué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.28% de l'actif net moyen au titre de l'exercice 2019, clos le 31/03/2019
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	0.00% de l'actif net moyen au titre de l'exercice 2019. Cette commission correspond à 15% de la surperformance du fonds, en territoire positif, par rapport à son indicateur de référence, l'Euribor 3 mois Capitalisé + 0.6%. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.lutetiacapital.com.

Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais de transactions, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

Performances Passées

La part ayant été créée trop récemment, il n'existe pas suffisamment de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Ces performances tiennent compte des frais courants et des commissions de surperformance payés par l'OPCVM. Le paiement d'éventuels frais d'entrée ou de sortie vient en réduction des performances mentionnées ci-dessus. Les performances présentées sont libellées en CHF.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Les informations sur l'OPCVM (prospectus, rapports annuels, etc...) sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion (7 place Vendôme, 75001 Paris) et sur son site www.lutetiacapital.com.
- Les informations sur les autres catégories de parts sont disponibles auprès de la société de gestion et sur son site.
- FCP éligible aux contrats d'assurance vie.
- La responsabilité de LUTETIA CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (agréé le 07/03/2014).
- La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S person », selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".
- La politique de rémunération est disponible sur le site www.lutetiacapital.com. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.
- La société LUTETIA CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (agréée le 15/10/2009 sous le numéro GP09000017).
- Les informations fournies dans ce document sont exactes et à jour au 30/09/2020.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Code ISIN Part B EUR - FR0013478666
Société de gestion LUTETIA CAPITAL SAS

■ L'objectif du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'EURIBOR 3 mois capitalisé + 0,6% diminué des frais de gestion, décorrélée des marchés traditionnels d'actions et d'obligations, en ciblant une volatilité annuelle moyenne cible comprise entre 3% et 5%. La performance s'entend nette de frais de gestion.

■ Le fonds se concentre sur un nombre limité de stratégies d'arbitrage principalement sur actions et indices d'actions. Ces stratégies sont intrinsèquement neutres par rapport au marché ou peuvent être couvertes contre les corrélations du marché. L'allocation de portefeuille est définie de sorte à obtenir le meilleur rapport entre la diversification et le rendement au sein de l'OPCVM. L'investissement fait suite à une décision discrétionnaire de la part du gérant, s'appuyant sur les résultats quantitatifs produits par les outils à disposition.

- Indice de référence : EURIBOR 3 mois capitalisé + 0,6%

- Actions : jusqu'à 100% de l'actif
- CFD, equity swaps, et instruments dérivés permettant de profiter des variations à la hausse ou à la baisse d'un titre sans pour autant le détenir.
- Instruments de gestion de la trésorerie (OPCVM monétaires, titres obligataires de toutes notations, y compris titres spéculatifs et non notés ou titres de créances négociables) : jusqu'à 100%.
- OPCVM et ETF jusqu'à 10% maximum.
- Instruments financiers à terme (options, contrats à terme, swap et change à terme), acquisition et cession temporaire d'instruments financiers et prêt/emprunt de titres dans la limite de 0 à 100% de l'actif.

- Liquidité : quotidienne.

- Affectation des revenus : capitalisation

- **Durée de placement recommandée : 3 ans minimum**

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

▪ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

■ Cet indicateur est construit sur la base de performances passées. Celles-ci ne préjugeront pas des performances futures. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- l'usage de produits dérivés peut par son effet de levier avoir un impact significatif, positif ou négatif, sur la performance de l'OPCVM
- risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie de contrat financier.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Max 1% non acquis à l'OPCVM
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit restitué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.78% de l'actif net moyen au titre de l'exercice 2019, clos le 31/03/2019
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	0.00% de l'actif net moyen au titre de l'exercice 2019. Cette commission correspond à 20% de la surperformance du fonds, en territoire positif, par rapport à son indicateur de référence, l'Euribor 3 mois Capitalisé + 0.6%. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.lutetiacapital.com.

Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais de transactions, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

Performances Passées

La part ayant été créée trop récemment, il n'existe pas suffisamment de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Ces performances tiennent compte des frais courants et des commissions de surperformance payés par l'OPCVM. Le paiement d'éventuels frais d'entrée ou de sortie vient en réduction des performances mentionnées ci-dessus. Les performances présentées sont libellées en EUR.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Les informations sur l'OPCVM (prospectus, rapports annuels, etc...) sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion (7 place Vendôme, 75001 Paris) et sur son site www.lutetiacapital.com.
- Les informations sur les autres catégories de parts sont disponibles auprès de la société de gestion et sur son site.
- FCP éligible aux contrats d'assurance vie.
- La responsabilité de LUTETIA CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (agréé le 07/03/2014).
- La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S person », selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".
- La politique de rémunération est disponible sur le site www.lutetiacapital.com. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.
- La société LUTETIA CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (agréée le 15/10/2009 sous le numéro GP09000017).
- Les informations fournies dans ce document sont exactes et à jour au 30/09/2020.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Code ISIN Part B USD - FR0013478674
Société de gestion LUTETIA CAPITAL SAS

- L'objectif du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'EURIBOR 3 mois capitalisé + 0,6% diminué des frais de gestion, décorrélée des marchés traditionnels d'actions et d'obligations, en ciblant une volatilité annuelle moyenne cible comprise entre 3% et 5%. La performance s'entend nette de frais de gestion.
- Le FCP a recours à plusieurs stratégies d'arbitrages dont l'allocation est flexible en fonction des circonstances de marché. Il combine une approche quantitative propriétaire et une analyse fondamentale détaillée des positions.
- Le fonds se concentre sur un nombre limité de stratégies d'arbitrage principalement sur actions et indices d'actions. Ces stratégies sont intrinsèquement neutres par rapport au marché ou peuvent être couvertes contre les corrélations du marché. L'allocation de portefeuille est définie de sorte à obtenir le meilleur rapport entre la diversification et le rendement au sein de l'OPCVM. L'investissement fait suite à une décision discrétionnaire de la part du gérant, s'appuyant sur les résultats quantitatifs produits par les outils à disposition.
- Indice de référence : EURIBOR 3 mois capitalisé + 0.6%

- Principales catégories d'instruments financiers
 - Actions : jusqu'à 100% de l'actif
 - CFD, equity swaps, et instruments dérivés permettant de profiter des variations à la hausse ou à la baisse d'un titre sans pour autant le détenir.
 - Instruments de gestion de la trésorerie (OPCVM monétaires, titres obligataires de toutes notations, y compris titres spéculatifs et non notés ou titres de créances négociables) : jusqu'à 100%.
 - OPCVM et ETF jusqu'à 10% maximum.
 - Instruments financiers à terme (options, contrats à terme, swap et change à terme), acquisition et cession temporaire d'instruments financiers et prêt/emprunt de titres dans la limite de 0 à 100% de l'actif.
- Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour la veille du jour de valorisation (J-1) avant 12 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (J) calculée à J+1 sur les cours de clôture de J. Le règlement est effectué à J + 2.
- Liquidité : quotidienne.
- Affectation des revenus : capitalisation
- Durée de placement recommandée : 3 ans minimum

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Le fonds Lutetia Absolute Return entre dans la catégorie des OPCVM à performance Absolue.
- La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Cet indicateur est construit sur la base de performances passées. Celles-ci ne préjugeront pas des performances futures. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :
 - l'usage de produits dérivés peut par son effet de levier avoir un impact significatif, positif ou négatif, sur la performance de l'OPCVM
 - risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie de contrat financier.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Max 1% non acquis à l'OPCVM
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit restitué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.78% de l'actif net moyen au titre de l'exercice 2019, clos le 31/03/2019
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	0.00% de l'actif net moyen au titre de l'exercice 2019. Cette commission correspond à 20% de la surperformance du fonds, en territoire positif, par rapport à son indicateur de référence, l'Euribor 3 mois Capitalisé + 0.6%. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.lutetiacapital.com.

Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais de transactions, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

Performances Passées

La part ayant été créée trop récemment, il n'existe pas suffisamment de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Ces performances tiennent compte des frais courants et des commissions de surperformance payés par l'OPCVM. Le paiement d'éventuels frais d'entrée ou de sortie vient en réduction des performances mentionnées ci-dessus. Les performances présentées sont libellées en USD.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Les informations sur l'OPCVM (prospectus, rapports annuels, etc...) sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion (7 place Vendôme, 75001 Paris) et sur son site www.lutetiacapital.com.
- Les informations sur les autres catégories de parts sont disponibles auprès de la société de gestion et sur son site.
- FCP éligible aux contrats d'assurance vie.
- La responsabilité de LUTETIA CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (agréé le 07/03/2014).
- La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S person », selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".
- La politique de rémunération est disponible sur le site www.lutetiacapital.com. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.
- La société LUTETIA CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (agréée le 15/10/2009 sous le numéro GP09000017).
- Les informations fournies dans ce document sont exactes et à jour au 30/09/2020.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Code ISIN Part B CHF - FR0013478682
Société de gestion LUTETIA CAPITAL SAS

■ L'objectif du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'EURIBOR 3 mois capitalisé + 0,6% diminué des frais de gestion, décorrélée des marchés traditionnels d'actions et d'obligations, en ciblant une volatilité annuelle moyenne cible comprise entre 3% et 5%. La performance s'entend nette de frais de gestion.

- Le FCP a recours à plusieurs stratégies d'arbitrages dont l'allocation est flexible en fonction des circonstances de marché. Il combine une approche quantitative propriétaire et une analyse fondamentale détaillée des positions.

■ Le fonds se concentre sur un nombre limité de stratégies d'arbitrage principalement sur actions et indices d'actions. Ces stratégies sont intrinsèquement neutres par rapport au marché ou peuvent être couvertes contre les corrélations du marché. L'allocation de portefeuille est définie de sorte à obtenir le meilleur rapport entre la diversification et le rendement au sein de l'OPCVM. L'investissement fait suite à une décision discrétionnaire de la part du gérant, s'appuyant sur les résultats quantitatifs produits par les outils à disposition.

- Indice de référence : EURIBOR 3 mois capitalisé + 0,6%

- Principales catégories d'instruments financiers

- Actions : jusqu'à 100% de l'actif
- CFD, equity swaps, et instruments dérivés permettant de profiter des variations à la hausse ou à la baisse d'un titre sans pour autant le détenir.
- Instruments de gestion de la trésorerie (OPCVM monétaires, titres obligataires de toutes notations, y compris titres spéculatifs et non notés ou titres de créances négociables) : jusqu'à 100%.
- OPCVM et ETF jusqu'à 10% maximum.
- Instruments financiers à terme (options, contrats à terme, swap et change à terme), acquisition et cession temporaire d'instruments financiers et prêt/emprunt de titres dans la limite de 0 à 100% de l'actif.

- Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour la veille du jour de valorisation (J-1) avant 12 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (J) calculée à J+1 sur les cours de clôture de J. Le règlement est effectué à J + 2.

- Liquidité : quotidienne.

- Affectation des revenus : capitalisation

- **Durée de placement recommandée : 3 ans minimum**

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Le fonds Lutetia Absolute Return entre dans la catégorie des OPCVM à performance Absolue.

▪ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

■ Cet indicateur est construit sur la base de performances passées. Celles-ci ne préjugeront pas des performances futures. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

■ Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

- l'usage de produits dérivés peut par son effet de levier avoir un impact significatif, positif ou négatif, sur la performance de l'OPCVM
- risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie de contrat financier.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Max 1% non acquis à l'OPCVM
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit restitué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.78% de l'actif net moyen au titre de l'exercice 2019, clos le 31/03/2019
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	0.00% de l'actif net moyen au titre de l'exercice 2019. Cette commission correspond à 20% de la surperformance du fonds, en territoire positif, par rapport à son indicateur de référence, l'Euribor 3 mois Capitalisé + 0.6%. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.lutetiacapital.com.

Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais de transactions, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

Performances Passées

La part ayant été créée trop récemment, il n'existe pas suffisamment de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Ces performances tiennent compte des frais courants et des commissions de surperformance payés par l'OPCVM. Le paiement d'éventuels frais d'entrée ou de sortie vient en réduction des performances mentionnées ci-dessus. Les performances présentées sont libellées en CHF.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Les informations sur l'OPCVM (prospectus, rapports annuels, etc...) sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion (7 place Vendôme, 75001 Paris) et sur son site www.lutetiacapital.com.
- Les informations sur les autres catégories de parts sont disponibles auprès de la société de gestion et sur son site.
- FCP éligible aux contrats d'assurance vie.
- La responsabilité de LUTETIA CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (agréé le 07/03/2014).
- La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S person », selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".
- La politique de rémunération est disponible sur le site www.lutetiacapital.com. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.
- La société LUTETIA CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (agréée le 15/10/2009 sous le numéro GP09000017).
- Les informations fournies dans ce document sont exactes et à jour au 30/09/2020.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Code ISIN Part S EUR - FR0013229051
Société de gestion LUTETIA CAPITAL SAS

- L'objectif du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'EURIBOR 3 mois capitalisé + 0,6% diminué des frais de gestion, décorrélée des marchés traditionnels d'actions et d'obligations, en ciblant une volatilité annuelle moyenne cible comprise entre 3% et 5%. La performance s'entend nette de frais de gestion.

- Le FCP a recours à plusieurs stratégies d'arbitrages dont l'allocation est flexible en fonction des circonstances de marché. Il combine une approche quantitative propriétaire et une analyse fondamentale détaillée des positions.

■ Le fonds se concentre sur un nombre limité de stratégies d'arbitrage principalement sur actions et indices d'actions. Ces stratégies sont intrinsèquement neutres par rapport au marché ou peuvent être couvertes contre les corrélations du marché. L'allocation de portefeuille est définie de sorte à obtenir le meilleur rapport entre la diversification et le rendement au sein de l'OPCVM. L'investissement fait suite à une décision discrétionnaire de la part du gérant, s'appuyant sur les résultats quantitatifs produits par les outils à disposition.

- Indice de référence : EURIBOR 3 mois capitalisé + 0,6%

- Principales catégories d'instruments financiers

- Actions : jusqu'à 100% de l'actif
- CFD, equity swaps, et instruments dérivés permettant de profiter des variations à la hausse ou à la baisse d'un titre sans pour autant le détenir.
- Instruments de gestion de la trésorerie (OPCVM monétaires, titres obligataires de toutes notations, y compris titres spéculatifs et non notés ou titres de créances négociables) : jusqu'à 100%.
- OPCVM et ETF jusqu'à 10% maximum.
- Instruments financiers à terme (options, contrats à terme, swap et change à terme), acquisition et cession temporaire d'instruments financiers et prêt/emprunt de titres dans la limite de 0 à 100% de l'actif.

- Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour la veille du jour de valorisation (J-1) avant 12 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (J) calculée à J+1 sur les cours de clôture de J. Le règlement est effectué à J + 2.

- Liquidité : quotidienne.

- Affectation des revenus : capitalisation

- **Durée de placement recommandée : 3 ans minimum**

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Le fonds Lutetia Absolute Return entre dans la catégorie des OPCVM à performance Absolue.

▪ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

■ Cet indicateur est construit sur la base de performances passées. Celles-ci ne préjugeront pas des performances futures. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

■ Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

- l'usage de produits dérivés peut par son effet de levier avoir un impact significatif, positif ou négatif, sur la performance de l'OPCVM
- risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie de contrat financier.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

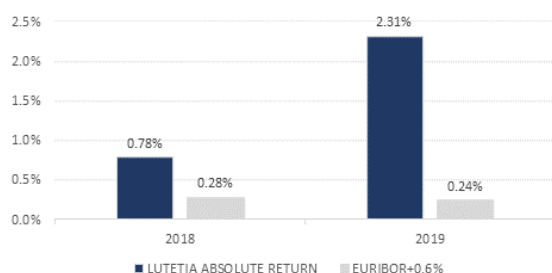
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Max 10% non acquis à l'OPCVM
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit restitué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.13% de l'actif net moyen au titre de l'exercice 2019, clos le 31/03/2019
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.lutetiacapital.com.

Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais de transactions, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

Performances Passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Ces performances tiennent compte des frais courants et des commissions de surperformance payés par l'OPCVM. Le paiement d'éventuels frais d'entrée ou de sortie vient en réduction des performances mentionnées ci-dessus. Les performances présentées sont libellées en EUR.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Les informations sur l'OPCVM (prospectus, rapports annuels, etc...) sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion (7 place Vendôme, 75001 Paris) et sur son site www.lutetiacapital.com.
- Les informations sur les autres catégories de parts sont disponibles auprès de la société de gestion et sur son site.
- FCP éligible aux contrats d'assurance vie.
- La responsabilité de LUTETIA CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (agréé le 07/03/2014).
- La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S person », selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".
- La politique de rémunération est disponible sur le site www.lutetiacapital.com. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.
- La société LUTETIA CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (agréée le 15/10/2009 sous le numéro GP09000017).
- Les informations fournies dans ce document sont exactes et à jour au 30/09/2020.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Code ISIN Part S USD - FR0013317666
Société de gestion LUTETIA CAPITAL SAS

- L'objectif du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'EURIBOR 3 mois capitalisé + 0,6% diminué des frais de gestion, décorrélée des marchés traditionnels d'actions et d'obligations, en ciblant une volatilité annuelle moyenne cible comprise entre 3% et 5%. La performance s'entend nette de frais de gestion.
- Le FCP a recours à plusieurs stratégies d'arbitrages dont l'allocation est flexible en fonction des circonstances de marché. Il combine une approche quantitative propriétaire et une analyse fondamentale détaillée des positions.
- Le fonds se concentre sur un nombre limité de stratégies d'arbitrage principalement sur actions et indices d'actions. Ces stratégies sont intrinsèquement neutres par rapport au marché ou peuvent être couvertes contre les corrélations du marché. L'allocation de portefeuille est définie de sorte à obtenir le meilleur rapport entre la diversification et le rendement au sein de l'OPCVM. L'investissement fait suite à une décision discrétionnaire de la part du gérant, s'appuyant sur les résultats quantitatifs produits par les outils à disposition.
- Indice de référence : EURIBOR 3 mois capitalisé + 0.6%

- Principales catégories d'instruments financiers
 - Actions : jusqu'à 100% de l'actif
 - CFD, equity swaps, et instruments dérivés permettant de profiter des variations à la hausse ou à la baisse d'un titre sans pour autant le détenir.
 - Instruments de gestion de la trésorerie (OPCVM monétaires, titres obligataires de toutes notations, y compris titres spéculatifs et non notés ou titres de créances négociables) : jusqu'à 100%.
 - OPCVM et ETF jusqu'à 10% maximum.
 - Instruments financiers à terme (options, contrats à terme, swap et change à terme), acquisition et cession temporaire d'instruments financiers et prêt/emprunt de titres dans la limite de 0 à 100% de l'actif.
- Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour la veille du jour de valorisation (J-1) avant 12 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (J) calculée à J+1 sur les cours de clôture de J. Le règlement est effectué à J + 2.
- Liquidité : quotidienne.
- Affectation des revenus : capitalisation
- Durée de placement recommandée : 3 ans minimum

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Le fonds Lutetia Absolute Return entre dans la catégorie des OPCVM à performance Absolue.
- La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Cet indicateur est construit sur la base de performances passées. Celles-ci ne préjugeront pas des performances futures. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :
 - l'usage de produits dérivés peut par son effet de levier avoir un impact significatif, positif ou négatif, sur la performance de l'OPCVM
 - risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie de contrat financier.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

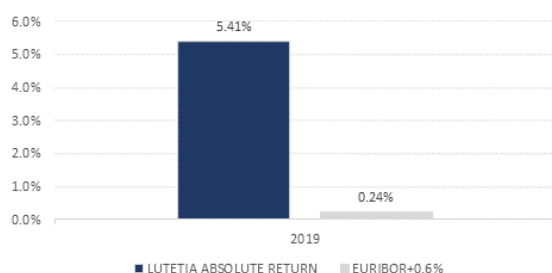
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Max 10% non acquis à l'OPCVM
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit restitué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.13% de l'actif net moyen au titre de l'exercice 2019, clos le 31/03/2019
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.lutetiacapital.com.

Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais de transactions, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

Performances Passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Ces performances tiennent compte des frais courants et des commissions de surperformance payés par l'OPCVM. Le paiement d'éventuels frais d'entrée ou de sortie vient en réduction des performances mentionnées ci-dessus. Les performances présentées sont libellées en USD.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Les informations sur l'OPCVM (prospectus, rapports annuels, etc...) sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion (7 place Vendôme, 75001 Paris) et sur son site www.lutetiacapital.com.
- Les informations sur les autres catégories de parts sont disponibles auprès de la société de gestion et sur son site.
- FCP éligible aux contrats d'assurance vie.
- La responsabilité de LUTETIA CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (agréé le 07/03/2014).
- La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S person », selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".
- La politique de rémunération est disponible sur le site www.lutetiacapital.com. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.
- La société LUTETIA CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (agréée le 15/10/2009 sous le numéro GP09000017).
- Les informations fournies dans ce document sont exactes et à jour au 30/09/2020.

CARACTERISTIQUES GENERALES

I. Forme de l'OPCVM

❖ Dénomination

LUTETIA Absolute Return

❖ Forme juridique et état membre dans lequel l'OPCVM a été constitué

Fonds commun de placement (FCP) de droit français constitué en France et conforme à la directive UCITS 2009/65/CE dite Directive OPCVM.

❖ Date de création et durée d'existence prévue

Le Fonds a été créé le 26/03/2014 pour une durée de 99 ans.

❖ Synthèse de l'offre de gestion

Classe	Code ISIN	Affectation des résultats	Devise	Montant minimum de souscription initiale	Montant minimum des souscriptions ultérieures	Valeur Liquidative d'origine	Souscripteurs concernés
Part I EUR	FR0011753888	Capitalisation	EUR	20 000 000 EUR	100 000 EUR	100 EUR	Tous souscripteurs
Part I USD	FR0013317617	Capitalisation	USD (couverte)	20 000 000 USD	100 000 USD	100 USD	
Part I CHF	FR0013450905	Capitalisation	CHF (couverte)	20 000 000 CHF	100 000 CHF	100 CHF	
Part A EUR	FR0013350048	Capitalisation	EUR	Néant	Néant	100 EUR	Tous souscripteurs
Part A USD	FR0013350055	Capitalisation	USD (couverte)	Néant	Néant	100 USD	
Part A CHF	FR0013450913	Capitalisation	CHF (couverte)	Néant	Néant	100 CHF	
Part B EUR	FR0013478666	Capitalisation	EUR	Néant	Néant	100 EUR	Tous souscripteurs
Part B USD	FR0013478674	Capitalisation	USD (couverte)	Néant	Néant	100 USD	
Part B CHF	FR0013478682	Capitalisation	CHF (couverte)	Néant	Néant	100 CHF	

Classe	Code ISIN	Affectation des résultats	Devise	Montant minimum de souscription initiale	Montant minimum des souscriptions ultérieures	Valeur Liquidative d'origine	Souscripteurs concernés
Part S EUR	FR0013229051	Capitalisation	EUR	Néant	Néant	100 EUR*	Salariés, actionnaires, membres du Comité Consultatif, membres du Conseil de Surveillance de Lutetia Capital et à toute banque ayant été autorisée par le comité de gestion à émettre un produit structuré sur cette part
Part S USD	FR0013317666	Capitalisation	USD (couverte)	Néant	Néant	100 USD	

* La valeur nominale des parts S EUR a été divisée par 100 et portée à 1 EUR le 31 mars 2020, le nombre de parts a été multiplié par 100 concomitamment.

❖ Indication du lieu où l'on peut se procurer le dernier rapport annuel et le dernier état périodique

Le prospectus complet du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LUTETIA CAPITAL
7 place Vendôme
75001 Paris

Toutes explications supplémentaires sur ce FCP peuvent être obtenues auprès de la société de gestion dont les coordonnées figurent ci-dessus.

II. Acteurs

❖ Société de gestion

LUTETIA CAPITAL SAS

Agréée le 15/10/2009 sous le numéro GP09000017

Siège social et adresse postale : 7 place Vendôme 75001 Paris

❖ Dépositaire, conservateur, centralisateur des ordres de souscription et rachat par délégation de la société de gestion

CACEIS Bank

Agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

Siège social et adresse postale : 1-3 place Valhubert 75013 Paris

Les fonctions du Dépositaire recouvrent les missions, telles que définies par la Règlementation applicable, de la garde des actifs, de contrôle de la régularité des décisions de la Société de Gestion et de suivi des flux de liquidité du FCP.

Délégataires : la description des fonctions de garde déléguées, la liste des délégataires et sous-délégataires de CACEIS Bank et l'information relative aux conflits d'intérêt susceptibles de résulter de ces délégations sont disponibles sur le site de CACEIS : www.caceis.com. Des informations actualisées sont mises à disposition des investisseurs sur demande.

Le Dépositaire est indépendant de la Société de Gestion.

Le Dépositaire est également chargé, par délégation de la Société de Gestion, de la tenue du passif du FCP, qui recouvre la centralisation des ordres de souscription et de rachat des parts du FCP ainsi que la tenue du compte émission des parts du FCP.

❖ **Gestion administrative et comptable**

CACEIS Fund Administration

Siège social et adresse postale : 1-3 place Valhubert 75013 Paris

❖ **Commissaire aux comptes**

Deloitte & Associés, représentée par M. Olivier GALIENNE

Siège social et adresse postale : 6 Place de la Pyramide 92908 Paris La Défense Cedex.

❖ **Commercialisateur**

LUTETIA CAPITAL SAS

Siège social et adresse postale : 7 place Vendôme 75001 Paris

MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

I. Caractéristiques générales

❖ Caractéristiques des parts ou actions

➤ Codes ISIN

Parts I en Euros : FR0011753888
Parts I en USD: FR0013317617
Parts I en CHF : FR0013450905
Parts A en Euros : FR0013350048
Parts A en USD: FR0013350055
Parts A en CHF : FR0013450913
Parts B en Euros : FR0013478666
Parts B en USD : FR0013478674
Parts B en CHF : FR0013478682
Parts S en Euros : FR0013229051
Parts S en USD : FR0013317666

➤ Nature de droit attaché aux parts

Chaque porteur de parts dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du fonds proportionnel au nombre de parts possédées.

➤ Modalités de tenue du passif

La tenue du passif est assurée par le dépositaire, CACEIS Bank. L'administration des parts est effectuée en Euroclear France.

➤ Droit de vote

Le Fonds étant une copropriété de valeurs mobilières, aucun droit de vote n'est attaché aux parts détenues. Les décisions concernant le FCP sont prises par la société de gestion dans l'intérêt des porteurs de parts.

➤ Forme de parts

Toutes les parts du FCP sont au porteur.

➤ Décimalisation

Chaque part peut être fractionnée en dix millièmes.

❖ Date de clôture

➤ Date de l'exercice comptable

Dernier jour de bourse ouvert à Paris du mois de mars de chaque année.

➤ Date de clôture du 1er exercice

31 mars 2015.

❖ Indications sur le régime fiscal

Les parts du FCP sont éligibles à l'assurance vie.

Selon le régime fiscal du souscripteur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Le souscripteur est invité à se renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

II. Dispositions particulières

❖ Objectif de gestion

L'objectif du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'Euribor 3 mois capitalisé + 0,6% diminué des frais de gestion, sur l'horizon de placement conseillé (3 ans), décorrélée des marchés traditionnels notamment

d'actions et d'obligations. Le FCP a pour objectif une volatilité annuelle moyenne comprise entre 3% et 5%. Le FCP sera couvert en permanence contre les variations des marchés actions.

Cet objectif de gestion est indicatif et la performance effective sur une année donnée ainsi que la volatilité pourraient s'en éloigner de manière significative. La performance s'entend nette de frais de gestion.

❖ **Indicateur de référence**

L'Euribor (Euro interbank offered rate) est le taux interbancaire moyen offert entre banques pour la rémunération de dépôts dans la zone euro. Il est calculé à 11h00 (CET) par l'Institut des Marchés Monétaires Européens (EMMI) sur la base de contributions d'un panel de banques représentatives du marché monétaire de la zone euro.

Conformément à l'article 51 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur de l'indicateur de référence a jusqu'au 01/01/2020 pour demander un agrément. A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'Institut des marchés monétaires européens (EMMI), administrateur de l'Euribor, n'a pas encore obtenu un agrément et n'est donc pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indicateur de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur: www.emmi-benchmarks.eu.

❖ **Stratégie d'investissement – Démarche générale**

Le FCP a recours à plusieurs stratégies d'arbitrages dont l'allocation est flexible en fonction des circonstances de marché et limite les pertes en contrôlant strictement les risques du portefeuille. Il combine une approche quantitative propriétaire et une analyse fondamentale détaillée des positions.

Le fonds se concentre sur un nombre limité de stratégies d'arbitrage principalement sur actions et indices d'actions. Ces stratégies sont intrinsèquement neutres par rapport au marché ou peuvent être couvertes contre les corrélations du marché. L'allocation de portefeuille est définie de sorte à obtenir le meilleur rapport entre la diversification et le rendement au sein de l'OPCVM. L'investissement fait suite à une décision discrétionnaire de la part du gérant, s'appuyant sur les résultats quantitatifs produits par les outils à disposition.

En fonction des opportunités de marché, le fonds pourra être investi de 0 à 100% en instruments monétaires.

❖ **Les différentes stratégies d'investissements pratiquées**

L'objectif de gestion sera poursuivi en mettant en œuvre un ensemble de stratégies sur valeurs mobilières, principalement sur marchés actions.

La variété de ces stratégies sur plusieurs techniques, marchés et secteurs permettra de construire un portefeuille correctement diversifié.

La répartition du portefeuille entre les différentes stratégies dépendra des conditions de marché.

Les stratégies seront mises en œuvre principalement en Europe et en Amérique du Nord, et accessoirement dans les zones géographiques suivantes :

- OCDE Asie
- Pays Emergents EMOA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)

En matière de capitalisation boursière, le FCP suivra les règles suivantes :

- l'investissement dans des actions de sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 millions d'euros (ou d'US Dollars, selon la place de cotation) est limité à 20% de l'actif net du FCP
- aucun investissement ne sera réalisé dans des actions de sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 50 millions d'euros (ou d'US Dollars, selon la place de cotation)

L'intervention sur les instruments financiers à terme se fait sur :

- des marchés réglementés français ou étrangers : futures, options
- des marchés de gré à gré : swaps / forwards de change, contracts for difference (CFD) / equity swaps, prêts / emprunts de titres
- à tout instrument permettant l'acquisition immédiate ou différée d'actions d'une société cotée.

Les différentes stratégies envisagées dans le fonds sont :

- les stratégies d'anticipation des rebalancements d'indices boursiers
- les stratégies d'investissement dynamique sur produits à terme sur action en tirant parti des décotes/surcotes constatées
- les stratégies d'investissement sur les taux de rendements de dividende anticipés
- les opérations sur titres
- les investissements sur événements attendus ou annoncés

Ces stratégies sont indiquées à titre illustratif mais n'ont pas vocation à être listées de façon exhaustive. Ainsi, tout autre type de stratégie identifié par l'équipe de gestion et permettant de capter les « primes de risque » pourra être implémenté dans le portefeuille.

➤ **Stratégies d'anticipation des rebalancements d'indices boursiers**

Faisant suite à l'annonce de ce rebalancement, la stratégie consiste à acheter des actions sur le point de rejoindre un indice boursier national ou international et à vendre simultanément des actions sur le point de quitter ces mêmes indices.

➤ **Stratégies d'investissement dynamique sur produits à terme sur action tirant parti des décotes/surcotes constatées**

Le gérant identifie les situations de décote ou surcote sur des produits à terme sur action / indice ou sur tout type de titre donnant lieu à l'acquisition différée d'actions.

Suivant l'achat d'instruments décotés, une opération de couverture est engagée par la vente d'autres instruments, de nature ou de maturité différente mais ayant la même action ou le même indice de référence.

Suivant la vente d'instruments surcotés, une opération de couverture est engagée par l'achat de l'action ou du panier de référence, ou par l'achat d'autres instruments, de nature ou de maturité différente mais ayant la même action ou le même indice de référence.

➤ **Stratégies d'investissement sur les taux de rendements de dividende anticipés**

Il s'agit d'estimer les dividendes futurs d'action ou d'indices action au travers de différents instruments à termes (Options, Futures, swap de performance, future sur dividendes...). Les positions mises en place par le gérant visent à bénéficier des inefficiences temporaires sur les taux de rendement des dividendes attendus.

➤ **Arbitrage de Droits Préférentiels de Souscription / Actions sous-jacentes**

Il s'agit de l'achat de Droits Préférentiels de Souscription (DPS) lorsqu'ils cotent en dessous de leur valeur théorique et vente des titres sous-jacents de la souscription (actions, convertibles, warrants...), ou de l'opération inverse si les DPS cotent au-dessus de leur valeur théorique. L'arbitrage est équilibré si la quantité de titres en position courte est exactement celle que le nombre de DPS détenus permettra d'obtenir lors de la souscription. On distingue 2 types de DPS : les Droits de Souscription (DS) et les Droits d'Attribution (DA). Un droit de souscription est parfois généré par le détachement de dividendes particuliers : les Scrips, Drips et allocations gratuites d'actions. En cas d'écart entre la valeur intrinsèque du droit et sa valeur théorique, le gérant s'efforcera de mettre en place un arbitrage similaire à celui décrit ci-dessus.

➤ **Stratégies d'investissement sur événements attendus ou annoncés**

La stratégie identifie les actions dont le prix est, ou susceptible d'être, impacté par une offre publique d'achat ou d'échange, une scission, une restructuration ou plus largement tout événement de nature à modifier significativement l'organisation de la société cible. En général, l'OPCVM acquerra les titres ou leurs dérivés ainsi impactés tout en sélectionnant au besoin la couverture la plus adaptée via des produits dérivés sur action ou indices.

❖ **Répartition de l'actif du fonds**

Les actifs utilisés sont les suivants :

➤ **Actions**

La poche action investie, pouvant représenter entre 0% et 100% de l'actif du FCP, est intégralement constituée d'actions cotées sur des marchés réglementés, principalement dans des pays de l'OCDE. L'allocation est discrétionnaire en termes de secteurs d'activité.

L'investissement en actions du FCP suivra les règles suivantes :

- les stratégies seront mises en œuvre dans les zones géographiques suivantes :
 - Europe,
 - Amérique du Nord,
 - OCDE Asie,
 - Pays Emergents EMOA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)
- l'investissement dans des actions de sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 millions d'euros (ou d'US Dollars, selon la place de cotation) est limité à 20% de l'actif net du FCP

- aucun investissement ne sera réalisé dans des actions de sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 50 millions d'euros.

➤ **Instruments du marché monétaire et titres de créances**

Le FCP pourra investir dans des titres obligataires et des titres de créances négociables de toutes natures, de toutes notations (y compris titres spéculatifs et non notés), et de toutes maturités, et ce jusqu'à 100% de l'actif du fonds.

Ces investissements pourront être réalisés aussi bien dans le cadre d'arbitrages visant à remplir l'objectif de gestion du fonds, que pour la gestion de trésorerie du FCP.

➤ **OPCVM**

Le FCP pourra détenir 10% :

- d'OPCVM relevant de la directive 2009/65/CE, non OPCVM d'OPCVM/FIA
- d'ETF français ou étrangers respectant les 4 critères du R214-13 du Code Monétaire et Financier

Ces investissements auront vocation à remplir l'objectif de gestion ou à gérer la trésorerie du FCP.

➤ **Instruments dérivés**

Le processus d'investissement intègre l'utilisation de contrats financiers, conditionnels ou non, négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Le fonds pourra utiliser les instruments dérivés afin de surexposer son portefeuille. Les instruments dérivés sont utilisés dans le cadre de la gestion de cet OPCVM pour répondre aux besoins ci-dessous :

- permettre des stratégies d'arbitrage entre classes d'actifs ou entre indices
- obtenir ou augmenter une exposition à une classe d'actifs ou un indice
- reconstituer de façon synthétique des actifs particuliers
- assurer la couverture générale du portefeuille ou de certaines classes d'actifs détenues en portefeuille
- protéger ou exposer le portefeuille face à une hausse ou une baisse de la volatilité des marchés

Le portefeuille pourra intervenir via ces dérivés sur les risques action, taux, change et crédit. Les instruments susceptibles d'être utilisés sont les futures, options, CFD, swaps, change à terme.

Le FCP pourra également investir dans des futures dérivant sur le VIX, dans une limite d'exposition comprise entre -20% et 20% de l'actif net.

Aucune contrepartie n'est privilégiée de façon systématique. Elles seront donc sélectionnées selon des procédures strictes. De plus, les contreparties ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du FCP.

➤ **Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres**

Dans le cadre de la réalisation de son objectif de gestion, le FCP pourra avoir recours à des opérations de prises / mises en pension ou prêts / emprunts de titres jusqu'à 100% de son actif.

Nature des interventions : couverture des ventes à découvert, anticipation d'augmentation de l'activité sur le titre, prise en pensions et opérations apparentées.

Le collatéral versé en garantie des titres empruntés est rémunéré au taux du marché monétaire, ou avec une prime dans le cas des prises en pensions ou opérations apparentées. Le taux de commission éventuellement payé sur la base du nominal du titre emprunté est fonction des caractéristiques de ce titre.

➤ **Titres intégrant des dérivés**

Le FCP peut investir sur des titres intégrant des dérivés (notamment droits de souscriptions, warrants...) négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.

La stratégie d'utilisation des titres intégrant des dérivés est la même que celle décrite pour les instruments dérivés. Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, est justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, l'exposition du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

➤ **Dépôts**

Le FCP pourra effectuer, dans la limite de 20% de son actif net, des dépôts en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du Fonds.

➤ **Emprunts d'espèces**

Le Fonds pourra recourir aux emprunts d'espèces à hauteur de 10 % de son actif net afin de faire face à un décalage temporaire entre les flux d'achats et de ventes de titres émis sur le marché.

❖ **Contrats constituant des garanties financières**

Les contreparties des opérations de gré à gré sont des établissements de crédit autorisés par la société de gestion et domiciliés dans des pays membres de l'OCDE. Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la gestion de l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.

Ces opérations peuvent donner lieu à la remise, en garantie, d'espèces ou de titres.

Dans le cadre de ces mêmes opérations, le FCP est susceptible de recevoir des espèces en garantie. Celles-ci peuvent être :

- placées en dépôt auprès d'établissement de crédit ayant son siège social dans un Etat membre de l'OCDE,
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité,
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme.

❖ **Profil de risque**

Le FCP sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments sont soumis aux évolutions et aléas des marchés.

Ainsi, la valeur de la part du fonds est susceptible de fluctuer en fonction de différents facteurs, soit spécifiques aux sociétés en portefeuille, soit plus généraux mais qui pourront affecter la valeur des titres qui composent le portefeuille (évolution des taux d'intérêt, des chiffres macro-économiques, de la législation juridique et fiscale...).

Les risques principaux inhérents au FCP LUTETIA Absolute Return sont :

➤ **Risque de perte en capital**

L'investisseur est averti que le FCP ne comporte aucune garantie ni protection, et que le capital qu'il a initialement investi peut ne pas lui être intégralement restitué.

➤ **Risque lié aux stratégies d'arbitrage**

L'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés entre marchés, secteurs, titres, devises, instruments... En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (hausse des cours des positions vendeuses et/ou baisse des cours des positions acheteuses), la valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser.

➤ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés et de l'allocation d'actifs faite par le gérant, ainsi que sur la qualité de la sélection des stratégies. Il existe un risque que le gérant ne sélectionne pas les valeurs les plus performantes et que l'allocation d'actifs faite entre les différents marchés ne soit pas optimale.

➤ **Risque actions**

Les risques liés aux investissements en actions (et titres assimilés) incluent les fluctuations importantes des cours entraînées par des informations relatives à l'émetteur ou au marché. L'OPCVM investissant dans ces actions est susceptible de subir des pertes importantes.

➤ **Risque de change**

L'OPCVM peut investir dans des monnaies autres que sa devise de référence, l'Euro. Par conséquent, la valeur d'un investissement peut subir l'influence favorable ou défavorable des fluctuations des taux de change, nonobstant les efforts déployés pour couvrir de telles fluctuations.

➤ **Risque de taux**

Le risque de taux d'intérêt est le risque de voir la valeur d'un investissement décroître en raison de mouvements sur les taux d'intérêt. Lorsque les taux d'intérêt augmentent, la valeur des titres de créance baisse, de même que la Valeur d'actif net de l'OPCVM investi dans ces titres.

➤ **Risque de crédit**

Le risque de crédit désigne le risque d'une perte liée à la dégradation de la situation financière d'un émetteur, le risque extrême étant le défaut de cet émetteur. Cette dégradation peut entraîner une baisse de la valeur des titres de l'émetteur et donc une diminution de la valeur liquidative de l'OPCVM. Le risque de crédit d'un émetteur est reflété par les notes que lui attribuent les agences de notation officielles telles que Moody's ou Standard & Poor's. LUTETIA CAPITAL ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par ces agences de notation pour évaluer la qualité de crédit des actifs.

De plus, l'investissement en titres spéculatifs ou non notés peut accroître le risque de crédit.

➤ **Risque lié à l'effet de levier**

Du fait que les produits dérivés requièrent un versement initial faible, une variation minime de l'actif sous-jacent peut générer un gain ou une perte importante en proportion de l'investissement initial. La gestion du FCP peut recourir à du levier aux travers des emprunts d'espèce ou de titres en utilisant des instruments financiers spécifiques.

Ce levier permet d'accroître les gains potentiels mais également accentue les risques de perte ce peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative de l'OPCVM

➤ **Risque de contrepartie**

Ce risque mesure les pertes encourues par le FCP au titre des engagements contractés auprès d'une contrepartie défaillante. L'utilisation par l'OPCVM d'instruments financiers de gré à gré, et/ou le recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres expose la valeur liquidative à une baisse en cas de défaillance d'une contrepartie.

➤ **Risque de liquidité**

Le FCP investit dans des instruments financiers pouvant présenter une faible liquidité selon certaines circonstances. Ces conditions de marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions et avoir des conséquences à la baisse sur la valeur liquidative du FCP.

❖ **Garantie ou protection**

Néant

❖ **Souscripteurs concernés**

Tous souscripteurs

❖ **Profil de l'investisseur type**

Tous souscripteurs - Fonds pouvant servir de support à des contrats d'assurance vie en unités de compte auprès de compagnies d'assurance.

Les parts A, B et I du fonds s'adressent à tous les souscripteurs, particuliers ou institutionnels.

Les parts S s'adressent exclusivement aux salariés, actionnaires, membres du Comité Consultatif, membres du Conseil de Surveillance de Lutetia Capital et à toute banque ayant été autorisée par le comité de gestion à émettre un produit structuré sur cette part.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à l'horizon de trois ans. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

❖ **Durée de placement recommandée**

La durée de placement recommandée est de 3 ans.

❖ **Modalités d'affectation des revenus**

Les revenus du FCP sont intégralement capitalisés

❖ **Caractéristiques des parts**

Classe	Code ISIN	Affectation des résultats	Devise	Montant minimum de souscription initiale	Montant minimum des souscriptions ultérieures	Valeur Liquidative d'origine	Souscripteurs concernés
Part I EUR	FR0011753888	Capitalisation	EUR	20 000 000 EUR	100 000 EUR	100 EUR	Tous souscripteurs
Part I USD	FR0013317617	Capitalisation	USD (couverte)	20 000 000 USD	100 000 USD	100 USD	
Part I CHF	FR0013450905	Capitalisation	CHF (couverte)	20 000 000 CHF	100 000 CHF	100 CHF	
Part A EUR	FR0013350048	Capitalisation	EUR	Néant	Néant	100 EUR	Tous souscripteurs
Part A USD	FR0013350055	Capitalisation	USD (couverte)	Néant	Néant	100 USD	
Parts A CHF	FR0013450913	Capitalisation	CHF (couverte)	Néant	Néant	100 CHF	
Part B EUR	FR0013478666	Capitalisation	EUR	Néant	Néant	100 EUR	Tous souscripteurs
Part B USD	FR0013478674	Capitalisation	USD (couverte)	Néant	Néant	100 USD	
Part B CHF	FR0013478682	Capitalisation	CHF (couverte)	Néant	Néant	100 CHF	
Part S EUR	FR0013229051	Capitalisation	EUR	Néant	Néant	100 EUR	Salariés, actionnaires, membres du Comité Consultatif, membres du Conseil de Surveillance de Lutetia Capital et à toute banque ayant été autorisée par le comité de gestion à émettre un produit structuré sur cette part
Part S USD	FR0013317666	Capitalisation	USD (couverte)	Néant	Néant	100 USD	

* La valeur nominale des parts S EUR a été divisée par 100 et portée à 1 EUR le 31 mars 2020, le nombre de parts a été multiplié par 100 concomitamment.

Les parts peuvent être fractionnées en 10 000^{ième} de part.

La devise de comptabilisation est exprimée en Euros (EUR).

❖ Modalités de souscription et rachat

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvré à la veille du jour de valorisation (J-1) avant 12 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (J) calculée à J+1 sur les cours de clôture de J. Le règlement est effectué à J + 2.

Les souscriptions peuvent être effectuées en montant, en nombre entier de parts ou en fractions de part, chaque part étant divisée en dix millièmes.

Les rachats peuvent être effectués en nombre entier de parts ou en fractions de part, chaque part étant divisée en dix millièmes.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire CACEIS Bank dont l'adresse est la suivante :

CACEIS Bank
1-3 place Valhubert
75013 Paris

J-1 ouvré	J-1 ouvré	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+1 ouvré	J+2 ouvrés	J+2 ouvrés
Centralisation avant 12h des ordres de souscription	Centralisation avant 12h des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Calcul de la valeur liquidative	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank. En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnée ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank.

❖ Périodicité de calcul de la valeur liquidative

Quotidienne. La valeur liquidative est établie quotidiennement selon le calendrier Euronext Paris à l'exception des jours fériés légaux en France.

❖ Lieu de publication de la valeur liquidative

La valeur liquidative du fonds est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet (www.lutetiacapital.com).

❖ Frais et commissions

L'objectif du prospectus est de donner une description de l'exhaustivité des frais, commissions et rémunérations des différents acteurs et intermédiaires, les informations complémentaires (commissions de gestion indirectes par exemple) venant détailler le total des frais courant du document d'information clé pour l'investisseur (DICI), notamment :

➤ Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur. Les commissions de rachat viennent diminuer le prix de remboursement.

Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevé lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Parts I et S : 10% maximum Parts A et B : Néant
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Néant	Néant

Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Parts I et S : Néant Parts A : 3% maximum Parts B : 1% maximum
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

➤ **Frais de fonctionnement et de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Parts I : 0.5% TTC maximum Parts A : 1.25% TTC maximum Parts S : 0.1% TTC maximum Parts B : 0.75% TTC maximum
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	0.4% T.T.C maximum
Commission de surperformance	Actif net	Parts I et B : 20 % au-delà de la performance de EURIBOR 3 mois capitalisé + 0.6% Parts A : 15 % au-delà de la performance de EURIBOR 3 mois capitalisé + 0.6% Parts S : néant

Modalités de calcul et de partage de la rémunération sur les opérations d'acquisitions et de cessions temporaire de titres (techniques de gestion efficace de portefeuille) : s'il est procédé à ce type d'opérations, celles-ci sont effectuées aux conditions de marché. Le produit de ces opérations est intégralement perçu par l'OPCVM.

➤ **Frais variables (parts I, A et B)**

Des frais de gestion variables seront provisionnés à chaque valeur liquidative et perçus par la société de gestion à la fin de l'exercice comptable du fonds selon le mode de calcul suivant :

- à chaque valeur liquidative sont retirés les frais de gestion fixes, donnant la valeur liquidative (VL) avant frais de gestion variables ;
- la progression de la VL du fonds (avant frais de gestion variables mais après frais de gestion fixes) est calculée et comparée à la VL d'un fonds suivant la performance de l'Euribor 3 mois capitalisé + 0.6% sur la même période et enregistrant les mêmes flux de souscriptions et de rachats (neutralisation de l'effet volume) ;
- au cas où depuis le début de l'exercice comptable du FCP, la progression de la VL avant frais de gestion variables serait inférieure à celle de l'Euribor 3 mois capitalisé + 0.6%, il n'est pas constitué de provision pour frais de gestion variables ;
- au cas où depuis le début de l'exercice comptable du FCP, la progression de la VL avant frais de gestion variables serait supérieure à celle de l'Euribor 3 mois capitalisé + 0.6% une provision pour frais de gestion variables est constituée sous réserve des conditions exposées plus bas (Principe du « high water mark »). Celle-ci est calculée pour les parts I et B (resp. A) comme égale à 20% (resp. 15%) de la performance positive du fonds avant frais de gestion variables (mais après frais de gestion fixes) ;
- en cas de sous performance par rapport à la performance préétablie en cours d'exercice, il sera procédé à une reprise de provisions. Ces reprises sont plafonnées à hauteur des dotations ;
- en cas de rachat, une quote-part de la provision pour frais de gestion variables sur l'encours, constatée comptablement lors de la dernière valorisation, est prélevée et acquise à la société de gestion, au prorata du nombre de parts rachetées.

La première date de prélèvement éventuel des frais de gestion variable sera le 31 mars 2015.

Principe du « High water mark »

Les dotations sont incrémentées seulement si la performance a dépassé le seuil depuis la dernière clôture de l'exercice où une commission de surperformance a été versée.

De la sorte les commissions de surperformance suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission de surperformance n'est versée en fin d'exercice tant que la performance n'est pas positive depuis le lancement du fonds et depuis la dernière fois qu'une commission variable a été versée.

➤ **Frais directs et indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille**

Les coûts liés aux techniques de gestion efficace de portefeuille sont supportés par l'OPCVM.

L'ensemble des revenus générés dans le cadre de ces techniques de gestion efficace de portefeuille sont intégralement reversés à l'OPCVM.

❖ **Choix des intermédiaires**

La sélection des intermédiaires se fera en toute indépendance par la société de gestion en fonction des prix pratiqués (frais de courtage) et de la qualité des prestataires (exécution, middle office, conformité...). La société de gestion s'interdit de passer ses ordres auprès d'un seul intermédiaire.

Informations d'ordre commercial

❖ **Souscriptions-rachats**

Dans le cadre des dispositions du prospectus, les souscriptions et les rachats de parts du Fonds peuvent être effectués auprès du dépositaire :

CACEIS Bank
1-3 place Valhubert
75013 Paris

❖ **Documentation relative au FCP**

Les documents relatifs au FCP, les informations sur les critères ESG ainsi que la valeur liquidative peuvent être consultés et téléchargés à partir du site www.lutetiecapital.com

Ils peuvent aussi être obtenus en s'adressant directement à la société de gestion qui pourra aussi répondre à toute demande d'information :

LUTETIA CAPITAL
7 place Vendôme
75001 Paris

❖ **Informations disponibles auprès de l'Autorité des Marchés Financiers**

Le site Internet de l'AMF www.amf-france.org contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

III. Règles d'investissement

Les ratios applicables à l'OPCVM sont ceux mentionnés à l'article R. 214-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.

Si malgré toute l'attention portée au respect de ces règles d'investissement un dépassement de limite devait intervenir indépendamment de la volonté de LUTETIA CAPITAL ou à la suite de l'exercice de droits de souscription, LUTETIA CAPITAL aura pour objectif prioritaire de régulariser cette situation dans les plus brefs délais, tout en tenant compte de l'intérêt des porteurs de parts.

IV. Risque global

Le FCP est suivi selon la méthode probabiliste de Value-at-Risk (VaR) absolue. Il pourra avoir une exposition brute maximale supérieure à 200%.

Le portefeuille est construit de façon à respecter en permanence la limite maximale de Value-at-Risk 99% 20 jours de 20%. Elle correspond à une estimation statistique, dans les conditions normales de marché, de la perte potentielle maximum que peut enregistrer le portefeuille sous une probabilité de 99% et un horizon de 20 jours ouvrés. La VaR est calculée quotidiennement par la société de gestion.

V. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

❖ Règles d'évaluation des actifs

- Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé
 - Actions et valeurs assimilées : les actions et valeurs assimilées sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour.
 - Titres de créances et instruments du marché monétaire : les obligations et valeurs assimilées sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour. Les titres de créances négociables à plus de trois mois sont valorisés à leur valeur de marché. Lorsque la durée de vie devient inférieure à trois mois, les titres de créances négociables sont valorisés jusqu'à l'échéance sur la base du dernier taux connu. S'ils sont acquis moins de trois mois avant l'échéance, les intérêts ainsi que la surcote / décote sont linéarisés.
 - Actions et parts d'autres OPCVM ou fonds d'investissement : les actions ou parts d'autres OPCVM ou fonds d'investissement sont évaluées sur la base de la dernière valeur liquidative connue.
 - Instruments financiers à terme et dérivés : les contrats à terme sont valorisés au cours de compensation du jour. Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Instruments financiers de gré à gré
 - Opérations d'action, de taux, de change ou de crédit : valorisation au prix de marché à partir d'alimentations relevées sur un serveur d'information financière (Bloomberg, Reuters, etc...) et, si nécessaire, par application d'une méthode actuarielle.

❖ Méthodes de comptabilisation

- Mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des dépôts et instruments financiers à revenu fixe: coupon encaissé.
- Mode d'enregistrement des frais d'acquisition et de cessions des instruments financiers : frais exclus.

VI. Rémunération

La politique de rémunération de LUTETIA CAPITAL encourage une gestion saine et efficace du risque cohérente avec les orientations de gestion et contraintes des OPCVM gérés. Elle vise à garantir les intérêts des porteurs de parts tout en permettant de répondre aux objectifs de la société de gestion sur le long terme.

La partie fixe de la rémunération des collaborateurs est le reflet des responsabilités et obligations liées à leur fonction ainsi que de leurs compétence et expérience. La distribution de rémunération variable est discrétionnaire par nature mais récompense les comportements visant au développement de la SGP sur le long terme, sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs.

La rémunération variable fait l'objet d'un dispositif de paiement adéquat. Ainsi, la moitié de cette composante est reportée sur une période de trois ans, et est indexée sur la performance des OPC dont les collaborateurs concernés ont la charge. Elle est également susceptible d'être remise en cause si elle n'est pas compatible avec la situation financière de LUTETIA CAPITAL ou avec les performances du collaborateur.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site de LUTETIA CAPITAL www.lutetiacapital.com. Un exemplaire sur papier est fourni gratuitement sur demande.

REGLEMENT DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP)

TITRE 1 - ACTIF ET PARTS

I. Article 1 - Parts de copropriété

Les droits des copropriétaires sont exprimés en parts, chaque part correspondant à une même fraction de l'actif du fonds. Chaque porteur de parts dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du fonds proportionnel au nombre de parts possédées.

La durée du fonds est de 99 ans à compter de sa date de création sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au présent règlement.

Les parts seront fractionnées en dix millièmes dénommées fractions de parts.

Les dispositions du règlement réglant l'émission et le rachat de parts sont applicables aux fractions de parts dont la valeur sera toujours proportionnelle à celle de la part qu'elles représentent. Toutes les autres dispositions du règlement relatives aux parts s'appliquent aux fractions de parts sans qu'il soit nécessaire de le spécifier, sauf lorsqu'il en est disposé autrement.

Enfin, les dirigeants de la société de gestion peuvent, sur leurs seules décisions, procéder à la division des parts par la création de parts nouvelles qui sont attribuées aux porteurs en échange des parts anciennes.

II. Article 2 - Montant minimal de l'actif

Il ne peut être procédé au rachat des parts si l'actif du FCP devient inférieur au montant fixé par la réglementation. Si l'actif demeure inférieur pendant trente jours au montant fixé par la réglementation, la société de gestion prend les dispositions nécessaires pour procéder à la fusion ou à la dissolution du fonds.

III. Article 3 - Emission et rachat de parts

Les parts sont émises à tout moment à la demande des porteurs sur la base de leur valeur liquidative augmentée, le cas échéant, des commissions de souscription.

Les rachats et les souscriptions sont effectués dans les conditions et selon les modalités définies dans le prospectus.

Les parts de fonds commun de placement peuvent faire l'objet d'une admission à la cote selon la réglementation en vigueur.

Les souscriptions doivent être intégralement libérées le jour du calcul de la valeur liquidative. Elles peuvent être effectuées en numéraire et/ou par apport de valeurs mobilières. La société de gestion a le droit de refuser les valeurs proposées et, à cet effet, dispose d'un délai de sept jours à partir de leur dépôt pour faire connaître sa décision. En cas d'acceptation, les valeurs apportées sont évaluées selon les règles fixées à l'article 4 et la souscription est réalisée sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

Les rachats peuvent être effectués en numéraire et/ou en nature. Si le rachat en nature correspond à une quote-part représentative des actifs du portefeuille, alors seul l'accord écrit signé du porteur sortant doit être obtenu par l'OPCVM ou la société de gestion. Lorsque le rachat en nature ne correspond pas à une quote-part représentative des actifs du portefeuille, l'ensemble des porteurs doivent signifier leur accord écrit autorisant le porteur sortant à obtenir le rachat de ses parts contre certains actifs particuliers, tels que définis explicitement dans l'accord.

Toutefois, si, en cas de circonstances exceptionnelles, le remboursement nécessite la réalisation préalable d'actifs compris dans le fonds, ce délai peut être prolongé, sans pouvoir excéder 30 jours.

Sauf en cas de succession ou de donation-partage, la cession ou le transfert de parts entre porteurs, ou de porteurs à un tiers, est assimilé(e) à un rachat suivi d'une souscription ; s'il s'agit d'un tiers, le montant de la cession ou du transfert doit, le cas échéant, être complété par le bénéficiaire pour atteindre au minimum celui de la souscription minimale exigée par le prospectus.

En application de l'article L. 214-8-7 du code monétaire et financier, le rachat par le FCP de ses parts, comme l'émission de parts nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par la société de gestion, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande.

Lorsque l'actif net du FCP (ou le cas échéant, d'un compartiment) est inférieur au montant fixé par la réglementation, aucun rachat des parts ne peut être effectué (sur le compartiment concerné, le cas échéant).

L'OPCVM peut cesser d'émettre des parts en application du troisième alinéa de l'article L. 214-8-7 du code monétaire et financier, de manière provisoire ou définitive, partiellement ou totalement, dans les situations objectives entraînant la fermeture des souscriptions telles qu'un nombre maximum de parts émises, un montant maximum d'actif atteint ou l'expiration d'une période de souscription déterminée. Le déclenchement de cet outil fera l'objet d'une information par tout moyen des porteurs existants relative à son activation, ainsi qu'au seuil et à la situation objective ayant conduit à la décision de fermeture partielle ou totale. Dans le cas d'une fermeture partielle, cette information par tout moyen précisera explicitement les modalités selon lesquelles les porteurs existants peuvent continuer de souscrire pendant la durée de cette fermeture partielle. Les porteurs de parts sont également informés par tout moyen de la décision de l'OPCVM ou de la société de gestion soit de mettre fin à la fermeture totale ou partielle des souscriptions (lors du passage sous le seuil de déclenchement), soit de ne pas y mettre fin (en cas de changement de seuil ou de modification de la situation objective ayant conduit à la mise en œuvre de cet outil). Une modification de la situation objective invoquée ou du seuil de déclenchement de l'outil doit toujours être effectuée dans l'intérêt des porteurs de parts. L'information par tous moyens précise les raisons exactes de ces modifications.

IV. Article 4 - Calcul de la valeur liquidative

Le calcul de la valeur liquidative des parts est effectué en tenant compte des règles d'évaluation figurant dans le prospectus complet.

Les apports en nature ne peuvent comporter que les titres, valeurs ou contrats admis à composer l'actif des OPCVM ; ils sont évalués conformément aux règles d'évaluation applicables au calcul de la valeur liquidative.

TITRE 2 - FONCTIONNEMENT DU FONDS

V. Article 5 - La société de gestion

La gestion du fonds est assurée par la société de gestion conformément à l'orientation définie pour le fonds.

La société de gestion agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le fonds.

VI. Article 5 bis - Règles de fonctionnement

Les instruments et dépôts éligibles à l'actif de l'OPCVM ainsi que les règles d'investissement sont décrits dans le prospectus.

VII. Article 6 - Le dépositaire

Le dépositaire assure les missions qui lui incombent en application des lois et règlements en vigueur ainsi que celles qui lui ont été contractuellement par la société de gestion confiées. Il doit notamment s'assurer de la régularité des décisions de la société de gestion de portefeuille. Il doit, le cas échéant, prendre toutes mesures conservatoires qu'il juge utiles. En cas de litige avec la société de gestion, il en informe l'Autorité des Marchés Financiers.

VIII. Article 7 - Le commissaire aux comptes

Un commissaire aux comptes est désigné pour six exercices, après accord de l'Autorité des Marchés Financiers, par l'organe de gouvernance de la société de gestion.

Il certifie la régularité et la sincérité des comptes.

Il peut être renouvelé dans ses fonctions.

Le commissaire aux comptes est tenu de signaler dans les meilleurs délais à l'Autorité des Marchés Financiers tout fait ou toute décision concernant l'OPCVM dont il a eu connaissance dans l'exercice de sa mission, de nature :

1. à constituer une violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables à cet organisme et susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine ;
2. à porter atteinte aux conditions ou à la continuité de son exploitation ;
3. à entraîner l'émission de réserves ou le refus de la certification des comptes.

Les évaluations des actifs et la détermination des parités d'échange dans les opérations de transformation, fusion ou scission sont effectuées sous le contrôle du commissaire aux comptes. Il apprécie tout apport en nature sous la responsabilité. Il contrôle la composition de l'actif et des autres éléments avant publication. Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés d'un commun accord entre celui-ci et le conseil d'administration ou le directoire de la société de gestion au vu d'un programme de travail précisant les diligences estimées nécessaires.

IX. Article 8 - Les comptes et le rapport de gestion

A la clôture de chaque exercice, la société de gestion établit les documents de synthèse et un rapport sur la gestion du fonds pendant l'exercice écoulé. L'inventaire est certifié par le dépositaire et l'ensemble des documents ci-dessus est contrôlé par le Commissaire aux Comptes.

La société de gestion tient ces documents à la disposition des porteurs de parts dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice et les informe du montant des revenus auxquels ils ont droit ; ces documents sont soit transmis par courrier, à la demande expresse des porteurs de parts, ou soit mis à leur disposition à la société de gestion.

TITRE 3 - MODALITÉS DE DISTRIBUTION DES REVENUS

X. Article 9 - Capitalisation et distribution des Résultats

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des couvertures.

Les sommes distribuables sont égales au résultat net de l'exercice augmenté des reports à nouveau et majoré ou diminué du solde des comptes de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos.

Les modalités d'affectation des sommes distribuables sont précisées dans le prospectus.

TITRE 4 - FUSION - SCISSION - DISSOLUTION - LIQUIDATION

XI. Article 10 - Fusion - Scission

La société de gestion peut soit faire apport, en totalité ou en partie, des actifs compris dans le fonds à un autre OPCVM qu'elle gère, soit scinder le fonds en deux ou plusieurs autres fonds communs dont elle assurera la gestion.

Ces opérations de fusion ou de scission ne peuvent être réalisées qu'un mois après que les porteurs en aient été avisés. Elles donnent lieu à la délivrance d'une nouvelle attestation précisant le nombre de parts détenues par chaque porteur.

XII. Article 11 - Dissolution - Prorogation

Si les actifs du fonds demeurent inférieurs, pendant trente jours, au montant fixé à l'article 2 ci-dessus, la société de gestion en informe l'Autorité des Marchés Financiers et procède, sauf opération de fusion avec un autre fonds commun de placement, à la dissolution du fonds.

La société de gestion peut dissoudre par anticipation le fonds ; elle informe les porteurs de parts de sa décision et à partir de cette date les demandes de souscription ou de rachat ne sont plus acceptées.

La société de gestion procède également à la dissolution du fonds en cas de demande de rachat de la totalité des parts, de cessation de fonction du dépositaire, lorsqu'aucun autre dépositaire n'a été désigné, ou à l'expiration de la durée du fonds, si celle-ci n'a pas été prorogée.

La société de gestion informe l'Autorité des Marchés Financiers par courrier de la date et de la procédure de dissolution retenue. Ensuite, elle adresse à l'Autorité des Marchés Financiers le rapport du commissaire aux comptes.

La prorogation d'un fonds peut être décidée par la société de gestion en accord avec le dépositaire. Sa décision doit être prise au moins 3 mois avant l'expiration de la durée prévue pour le fonds et portée à la connaissance des porteurs de parts et de l'Autorité des Marchés Financiers.

XIII. Article 12 - Liquidation

En cas de dissolution, la société de gestion est chargée des opérations de liquidation. Elle est investie à cet effet, des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs, payer les créanciers éventuels et répartir le solde disponible entre les porteurs de parts en numéraire ou en valeurs.

Le commissaire aux comptes et le dépositaire continuent d'exercer leurs fonctions jusqu'à la fin des opérations de liquidation.

TITRE 5 - CONTESTATION

XIV. Article 13 - Compétence - Election de domicile

Toutes contestations relatives au fonds qui peuvent s'élever pendant la durée de fonctionnement de celui-ci, ou lors de sa liquidation, soit entre les porteurs de parts, soit entre ceux-ci et la société de gestion ou le dépositaire, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents.